Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 004-210402293-20250512-332025-DE

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°33/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.
Présents : Mesdames GONNET, RENON et LYON, Messieurs VADOT, GROS, CHAUVEAUX, DUMAS et RICHAUD.
Absents excusés : Monsieur RAPHAELIAN.
Convocation et affichage : 29/04/2025
Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.
Nombre de membres en exercice : 9.
Nombre de membres présents : 8

OBJET : DELIBERATION DE REGULARISATION DES ICNE PASSES EN 2023 PAR ERREUR AU BUDGET PRINCIPAL (OPERATION NON BUDGETAIRE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été constaté par erreur des ICNE sur le budget principal (en effet le budget principal n'est pas soumis à la constatation des ICNE pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants) au compte 16884 pour un montant de 189.89 €.

Il est donc nécessaire de régulariser cette erreur par une opération non budgétaire soit :
- Débit du compte 16884 pour un montant de 189.89 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 189.89 €

Monsieur le Maire invité les conseillers à délibérer sur cette régularisation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la régularisation présentée ci-dessus et valide l'opération non budgétaire suivante :**
- **Débit du compte 16884 pour un montant de 189.89 €**
- **Crédit du compte 1068 pour un montant de 189.89 €**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 14 mai 2025,
Le Maire,
Pierre-Yves VADOT

MAIRIE DE VALBELLE 04200 Alpes de Hte Pce

Le secrétaire
Raymond GROS